

Photo

Contrat d'admission CREA INSEEC U. Ecole de création en communication SA (ci-après CREA INSEEC U.)

Cycle certifiant en Stratégie Digitale Session Avril - Juin 2020

- Genève
- Lausanne

I	Identité et adresse privée de l'étudiant (remplir en lettres majuscules SVP)			
	Nom	Date de naissance		
	Prénom	Lieu d'origine		
	Adresse	Etat civil		
	NPA et ville	Tél		
	Mail	Mobile		
	Numéro AVS (seulement si domicilié en Suisse)			
	() CV complet et copie de vos diplômes à joindre			
II	Coordonnées bancaires complètes de l'étudiant* (remplir	en lettres majuscules SVP)		
	Nom de l'établissement			
	NPA et ville			
	Titulaire du compte			
	IBAN			
	Clearing			
	Swift			
	* En cas de remboursement, sauf précision contraire, les mon mentionné.	tants dûs sont versés au titulaire du compte		





GENÈVE BAT 43L RTE DES ACACIAS 43 1227 GENÈVE-ACACIAS T +41 22 33815 80 / LAUSANNE C/O IMPACT HUB RUE DU JURA 11 1004 LAUSANNE +41 21 601 16 10

II Formations antérieures

Nom de l'école	Titre du diplôme	Année(s) d'étude(s)	Diplôme obtenu	
			Oui	Non
			Oui	Non
			Oui	Non

III Documents à fournir pour le dossier de candidature

- le contrat d'admission dûment complété, daté et signé
- 1 lettre de motivation
- 1 justificatif du paiement de la finance d'inscription (CHF 150.-)
- 1 copie de la pièce d'identité
- 1 copie de la carte AVS (seulement si domicilié en Suisse)

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse suivante ou à info@creageneve.com :

CREA INSEEC U. Ecole de création en communication SA Rte des Acacias 43 1227 Genève – Acacias



IV Inscription

Par ma signature, je confirme mon inscription ferme à la session avril à juin 2020 de l'école CREA INSEEC U. pour un montant d'écolage total de CHF 4'100.- CHF 3'800.-.

N'est pas compris dans le montant de l'écolage :

les frais d'inscription de CHF 150.- pour la constitution du dossier *

Option facultative offerte:

L'accès à la plateforme Learning 7 avec le passage de la certification, valable 6 mois dès la 1ère connexion.

- □ Oui, je souhaite recevoir les accès à la plateforme Learning 7.
- □ Non, je ne souhaite pas recevoir les accès à la plateforme Learning 7
- * Lors de l'inscription, un montant de CHF 150.- sera perçu pour la constitution du dossier. Ce montant ne sera pas remboursé en cas de désistement. En revanche, si le candidat n'est pas retenu, cette finance d'inscription lui sera restituée. Le règlement est à effectuer sur le compte suivant : Credit Suisse, Genève / IBAN: CH30 0483 5175 2978 1100 1 / Clearing: 4835 / Swift: CRESCHZZ80A

Inscription - offre « early booking »: 20 décembre 2019

□ Genève	□ Lausanne

Début des cours : 3 avril 2020 Début des cours : 24 avril 2020

Fin des cours : 27 juin 2020 Fin des cours : 27 juin 2020

Travail personnel de certificat : Août 2020 Travail personnel de certificat : Août 2020

Je m'engage à verser le montant de CHF 3'800.- à CREA INSEEC U. Les échéances sont à respecter même pendant les périodes de stage ou de vacances.

Veuillez cocher la variante choisie :

- □ en 1 tranche pour un montant total de CHF 3'800.- au 31.01.2020
- en mensualités selon le plan de paiement suivant pour un montant total de CHF 3'800.-

Versements	31.01	29.02	31.03	30.04	Total
2020	950	950	950	950	3'800

Verserrierris	31.01	29.02	51.00	50.04	Total
2020	950	950	950	950	3'800

Si la formation est co-	financee par l'entrepris	se, les quotes-parts son	t mentionnees ci-dessous.
Privé	_%	Entreprise	%

Si la facture est à envoyer à l'entreprise : Indiquer l'adresse précise de facturation sur la page 1 du contrat d'admission sous « Coordonnées professionnelles », puis ajouter le cachet de l'entreprise et la signature de votre direction en page 6 du présent document.



Coordonnées et adresse de l'entreprise
Entreprise
Rue
NPA et Ville
Mail
Tél
Mobile
Coordonnées bancaires complètes de l'entreprise* (remplir en lettres majuscules SVP)
Titulaire du compte
NPA et ville
Nom de l'établissement
IBAN
Clearing
Swift
* En cas de remboursement, sauf précision contraire, les montants dûs sont versés au titulaire du compte

^{*} En cas de remboursement, sauf précision contraire, les montants dûs sont versés au titulaire du compte mentionné.

Clauses de désistement :

En cas de désistement avant le 01.02.20, le montant de CHF 500.- est dû.

En cas de désistement pendant la période du 02.02.20 au 02.04.20 : 50% de l'écolage, soit CHF 1'900.- est dû.

En cas de désistement pendant la période du 03.04.20 au 27.06.20 : 100% de l'écolage, soit CHF 3'800.- est dû.

Important : La résiliation du présent contrat d'admission, par l'une des parties, doit être formellement portée à la connaissance de l'autre, par lettre recommandée. L'information par courriel n'est pas admise ni valable.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement, auquel l'étudiant s'engage par le présent contrat, et après le 3ème rappel (recommandé), le solde total de l'écolage est automatiquement exigible sans délai. Le non-paiement de l'écolage en cours peut entraîner une suspension provisoire ou définitive de la formation.

CREA INSEEC U. se réserve le droit de procéder au recouvrement du solde échu par voie juridique sans avis préalable.

Clause de résiliation

Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de poursuivre la formation pour des motifs objectifs ou ayant trait à sa personne, il peut résilier le présent contrat par lequel il est lié à CREA INSEEC U. Si cette résiliation intervient en temps inopportun, notamment en cours de semestre, il s'acquittera de l'écolage dû pour ledit semestre.

Report du contrat d'admission

En cas de souhait de report du contrat d'admission, l'étudiant a la possibilité de reporter son inscription à CREA INSEC U. pour l'année suivante. Pour ce faire, l'étudiant doit :

- Envoyer une lettre recommandée pour annoncer son souhait de report d'admission
- Remplir un nouveau contrat d'admission pour la session suivante (session automne 2020), lorsque ce dernier sera disponible (dès mai 2020).
- Régler les 2 premières mensualités d'écolage d'un montant de CHF 1'900.- au 30.04.2020.
- Ce montant sera crédité sur les frais d'écolage à venir.
- Le nouveau contrat d'admission pour la session suivante fera foi.

CREA INSEEC U. se réserve le droit d'organiser un entretien par téléphone ou dans les locaux de CREA INSEEC U., en présence du Directeur de la formation.

L'inscription du candidat à CREA INSEEC U. devient définitive, après la validation du dossier par la Direction.

CREA INSEEC U. se réserve le droit, en cas de participation insuffisante, d'annuler la formation.

L'étudiant s'engage à respecter la réglementation en usage à CREA INSEEC U.

En cas de litige, les parties désignent exclusivement Genève (siège de CREA INSEEC U.) comme for juridique.



Par ma signature, j'accepte les conditions du contrat d'admission et du règlement d'admission « Cycle Certifiant » en annexe.

ETUDIANT					
Lieu et date	Signature de l'étudiant(e)				
Dans le cas où les factures sont à adresser à une tierce personne ou à une personne morale, cette dernière est tenue de signer également le contrat d'admission. Elle s'engage, en tant que débiteur solidaire au sens de l'art. 143 ss du Code des obligations, à payer les montants d'écolage échus.					
Nom :	Prénom :				
Rue :	NPA / Ville				
Lieu et date	Signature du débiteur				
ENTREPRISE					
Lieu et date	Signature de la direction de l'entreprise				
Cachet et signature de l'entreprise :					
CREA INSEEC U.					
Lieu et date	CREA INSEEC U. Ecole de création en				
Lieu et date	communication SA René Engelmann				
	Directeur				



Règlement d'admission « Cycle Certifiant »

- Article 1 : Le participant peut obtenir le contrat d'admission soit sur le site internet de l'école ou lors d'un entretien individuel ou encore lors d'une séance d'information.
- Article 2 : Le contrat d'admission et ses annexes sont à renvoyer selon la date prescrite pour garantir l'accès de la session visée. La participation est validée par le paiement de la finance d'inscription.
- Article 3 : Le candidat doit remplir les conditions d'admission suivantes pour obtenir en fin de cursus le titre de Diplôme de Communication & Digital Strategist : titulaire d'un CFC, d'une maturité fédérale, d'un baccalauréat, d'un diplôme d'école de commerce, d'école de culture générale ou d'une équivalence.

 Ou bénéficier d'une expérience pratique de 2 ans minimum dans le domaine du marketing, de la vente, de la communication, de la publicité, des relations publiques ou encore du marketing direct ou de la promotion.
- Article 4 : La décision, suite à la réception du dossier, est communiquée au candidat dans un délai de 20 jours ouvrables. La décision est ferme et irrévocable. En cas de refus, les frais d'inscription sont remboursés dans un délai de 4 semaines.
- Article 5 : En cas d'annulation d'inscription par un étudiant admis, celui-ci doit impérativement le signaler par lettre recommandée à CREA INSEEC U. et les clauses de désistements mentionnées dans le contrat d'admission s'appliquent.
- Article 6 : Le Diplôme est remis à l'étudiant uniquement lorsque que la totalité de l'écolage sera réglée.
- Article 7 : En cas de report du contrat d'admission, l'étudiant s'engage à respecter le processus et s'acquitter du montant à devoir.
- Article 8 : Les documents audiovisuels et/ou photographiques (images d'ambiance de groupes d'étudiants, prises de vues individuelles,...) peuvent être réalisés et utilisés pour illustrer la communication de CREA (site internet, brochures, présentations diverses, etc...).
- Article 9 : Tous les cas litigieux sont gérés par le service juridique de CREA et aucun droit de recours n'est possible sur le processus d'admission.

